



Localisation de Gognies - Chaussée IGN



Commune de

Gognies - Chaussée

Canton de Maubeuge - Nord

Plan

Question initiale, éléments de contexte p1
Conseil p2

- 1 Des espaces publics à réfléchir dans leur ensemble
- 2 Des vocations d'espaces à organiser et à mettre en synergie
- 3 Des éléments d'identité à valoriser
- 4 Une salle des fêtes à construire en fonction des attentes des usagers

Méthode proposée p3

Partenaires p4

Annexes

Question Initiale

La commune souhaite bénéficier des conseils du CAUE sur ses projets de restructuration et d'aménagement de la place publique, des terrains de jeux situés derrière l'église ainsi que l'agrandissement de la salle polyvalente.

Préambule

Dans le cadre de ses missions de service public à destination des collectivités adhérentes, le C.A.U.E. a rencontré la municipalité de Gognies - Chaussée afin, d'une part, de prendre connaissance des attentes des élus et d'autre part, de visiter les lieux sujets à conseil.

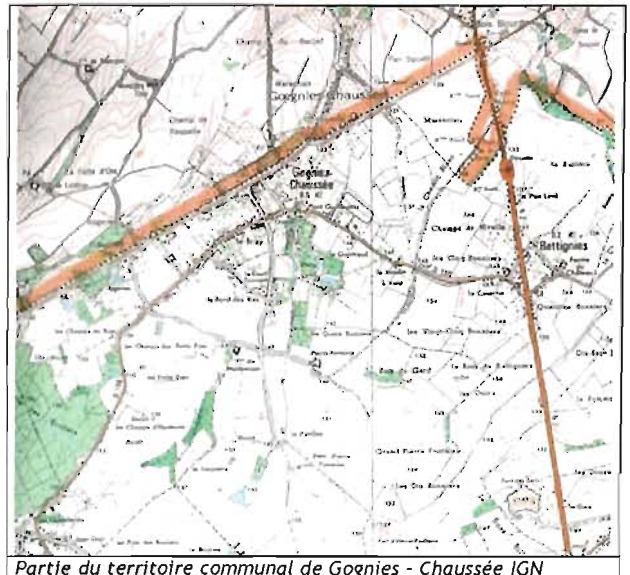
Le présent document reprend les principaux éléments abordés lors de l'échange « à bâton rompu ». Il est complété a posteriori par les données recueillies lors du parcours réalisé sur la commune et par quelques éléments de réflexions complémentaires. Le conseil porte à la fois sur des éléments très techniques et sur la méthode d'approche qui pourrait être suivie par les élus. Il recense notamment les différents partenaires pouvant aider la municipalité à engager la phase opérationnelle des projets.

Eléments de contexte

Gognies - Chaussée est une commune de 803 habitants de l'arrondissement d'Avesnes. Elle se situe au nord de l'agglomération maubeugeoise (partie industrielle de la vallée de la Sambre). Se trouvant ainsi en situation périurbaine, sa population dépend en grande partie au niveau de l'emploi de l'activité économique de l'agglomération. Celle-ci n'étant, depuis plusieurs années, pas favorable, Gognies comme Maubeuge perd de la population. La commune ne manque pourtant pas d'attraits. Ainsi, cette région frontalière est appréciée pour ses cafés, ses restaurants et ses magasins situés en limite de la France et de la Belgique. Les paysages et milieux naturels de qualité comme la forêt de Malplaquet avec ses jonquilles lui permettent de bénéficier de la proximité de Parcs naturels côté belge et côté français. Le passé historique tient également une part non négligeable dans la reconnaissance de ce territoire (bataille de Malplaquet, bornes frontière, voie romaine Bavay Cologne, ...). Enfin, Gognies est toute proche du bassin carrier de la pierre bleue (Bellignies, Hon-hergies,...), matériau emblème de l'Avesnois.

Plus particulièrement au sujet de la commune, on remarquera :

- sa situation originale par rapport à la frontière puisque son centre est longé par la voie romaine qui marque en son centre la limite nationale. L'identité communale est d'ailleurs liée à la présence de cette voie (Gognies - Chaussée),
- une activité économique (commerces, marché) et de vie (équipements) concentrée autour de sa place et en lien direct avec la frontière et la voie romaine.



Partie du territoire communal de Gognies - Chaussée IGN

Conseil

1 . Des espaces publics à réfléchir dans leur ensemble

L'aménagement des espaces publics centraux de Gognies nécessite de « couper les barrières actuelles » entre :

- les espaces belges et français,
- les routes et la place,
- la chaussée Brunehaut et ses « usoirs ».

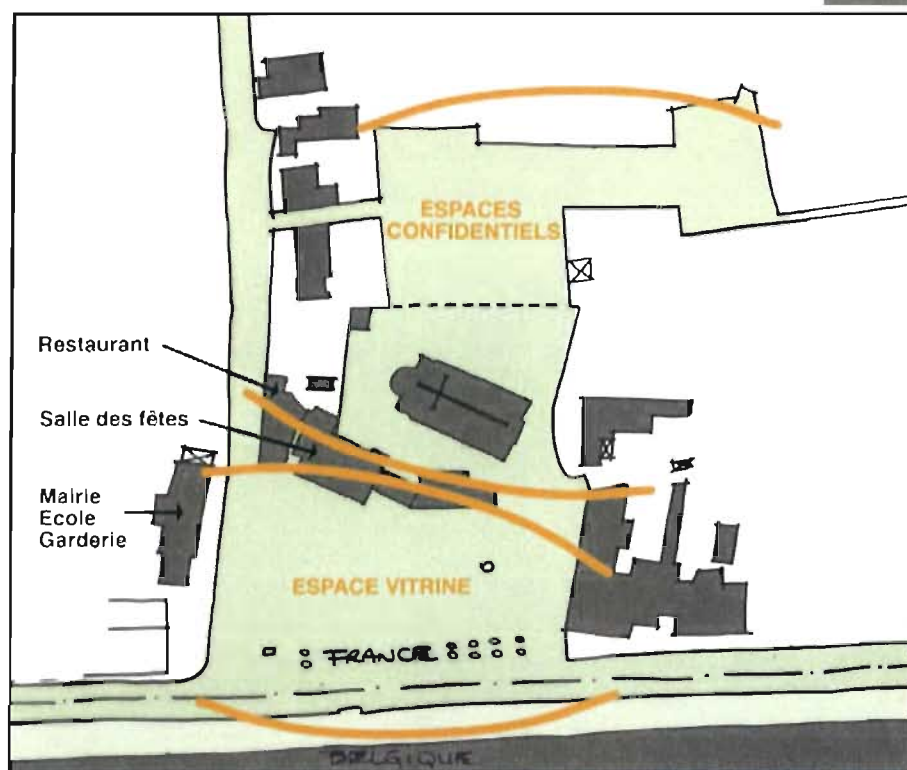
Il implique aussi une cohérence de conception entre les espaces de vocations différentes (place centrale, contour de l'église, terrains municipaux).

Argumentaire :
Annexe n° 1

2 . Des vocations d'espaces à organiser et à mettre en synergie

Les espaces publics actuels peuvent être scindés en deux catégories, ceux à vocation intercommunale, véritables vitrines de la commune et ceux plus confidentiels à vocation locale. Le principe qui pourrait être adopté serait de ne pas opposer les deux mais plutôt de rechercher à valoriser les uns à travers les autres en créant des liens physiques, visuels et fonctionnels.

Argumentaire :
Annexe n° 2



3 . Des éléments d'identité à valoriser

Le réaménagement d'espaces publics ne consiste pas à faire table rase des éléments existants mais plutôt de tirer parti de ces derniers pour apporter un « supplément d'âme » au projet. Il s'agit notamment dans la mesure du possible de valoriser les arbres de la place (tilleuls, chêne), les « restes » du chemin pavé la traversant, l'ancienne fontaine, l'emprise du terrain de jeu de paume,...

Argumentaire :
Annexe n° 3

4 . Une salle des fêtes à construire en fonction des attentes des usagers

Après avoir diagnostiqué les usages des utilisateurs de la salle des fêtes (habitants, scolaires, club du troisième âge, associations, ...), il s'agit de faire s'exprimer les attentes et d'anticiper les besoins pour mettre en place un projet de salle de fêtes en relation avec l'évolution de la commune.

Argumentaire :
Annexe n° 4

Méthode proposée

La méthode de travail proposée par le C.A.U.E. du Nord se rattache à la démarche de projet proposée par la M.I.Q.C.P. (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) qui se compose de 6 phases :

A tout moment, il s'agira de s'interroger sur les modalités de participation de la population

I La phase préalable

Cette phase comprend les premières questions qu'ont pu se poser les élus et dans le cas présent, celles-ci sont complétées par le travail de sensibilisation et de conseil mené par le C.A.U.E. Ainsi, il s'agit, dans cette phase, de préparer au niveau de la **maîtrise d'ouvrage** la commande qui sera passée avec un maître d'œuvre en réalisant, d'une part, un premier diagnostic qui permet d'évaluer les enjeux et contraintes des lieux et d'autre part, un pré-programme qui indiquera aux maîtres d'œuvre les objectifs de la Commune. Ce travail est le support principal à la réalisation du cahier des charges servant à la consultation des maîtres d'œuvre.

Dans le cas particulier de la salle des fêtes, il sera judicieux de réaliser au plus tard dans la phase II un diagnostic technique de l'équipement.

Il s'agit aussi de prendre contact avec les acteurs concernés par les projets afin de les informer de la « volonté de faire » de la Commune et de collecter leurs points de vue. En premier lieu, la collectivité belge de Quévy sera également sollicitée pour son partenariat. Ces contacts peuvent être formalisés par la constitution d'un comité de réflexion.

II « Souplesse et créativité »

C'est la première mission du maître d'œuvre après que ce dernier ait été choisi par le maître d'ouvrage par consultation. Elle consiste à approfondir les études préliminaires et le diagnostic. Elle se concrétise par l'élaboration du programme dans lequel s'affichent les choix techniques et économiques du maître d'ouvrage.

III Etudes

Il s'agit de la phase de conception où le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage sur la base du programme dans un premier temps des avant-projets puis un projet. C'est également le moment où l'on sollicite les autorisations administratives et financières et au final, où l'on prépare des dossiers de consultations des entreprises.

IV Réalisation

La première étape est la passation des marchés de travaux et la réalisation des travaux. Ces derniers sont suivis par le maître d'œuvre.

V Réception

C'est le moment de la livraison des travaux avec les éventuelles remarques du maître d'ouvrage sur les travaux accomplis par les entreprises et la première mise en service des nouveaux équipements.

VI Etudes suivi et évaluation

Pour chaque réalisation, un suivi régulier est nécessaire afin d'aider à une meilleure appropriation des lieux par leurs utilisateurs. Il s'agit notamment d'observer les pratiques nouvelles et d'évaluer les impacts de l'opération.

Coordonnées et rôle des Organismes

Le CAUE du Nord

Il intervient dans un premier temps auprès des communes adhérentes sous la forme d'un conseil ponctuel alliant technique et sensibilisation. Dans un second temps, sur la base d'une convention partenariale avec la Commune, il peut aider celle-ci à concrétiser la phase préalable voire l'accompagner ponctuellement ou régulièrement jusqu'à la phase ultime. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
148 rue Nationale - 59800 LILLE
tél. 03 20 57 67 67 - fax 03 20 30 93 40
caue59@caue59.asso.fr
www.caue59.asso.fr

Conseil Général - FAN

Dans le cadre de sa politique FAN cadre de vie et équipement, le Conseil Général apporte son soutien financier aux stades II et III (étude FAN) et IV et V (travaux FAN). Ses chargés d'études aident de plus la Commune à élaborer le cahier des charges servant à la consultation des maîtres d'œuvre.

Conseil Général - Aides européennes

Le service europe du Conseil général peut conseiller et aider la Commune à monter un dossier d'aides européennes.

Hôtel du département - 51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE Cedex

tél.: 03 20 63 55 47 / fax: 03 20 63 57 69

<http://www.cg59.fr/accueil.htm>

Ordre des Architectes

Il peut aider la Commune à la sélection des maîtres d'œuvre.

Maison des architectes

272 Bvd Clémenceau

59700 Marcq En Baroeul

Tel : 03 20 98 16 84

Email : nord-pasdecalais@cnoa.com

Fédération Française du Paysage

Elle peut aider la Commune à la sélection des maîtres d'œuvre.

4 rue Hardy - 78000 VERSAILLES

tél.: 01 30 21 47 45 / fax: 01 39 20 07 75

f.f.p@wanadoo.fr

<http://www.f-f-p.org>

Conseil général (FAN) :
M. J. Weintoerffer à Le Quesnoy
(Centre Cernay) au
03 27 42 08 77

CAUE du Nord
M. V. Levive à Lille au
03 20 57 67 67

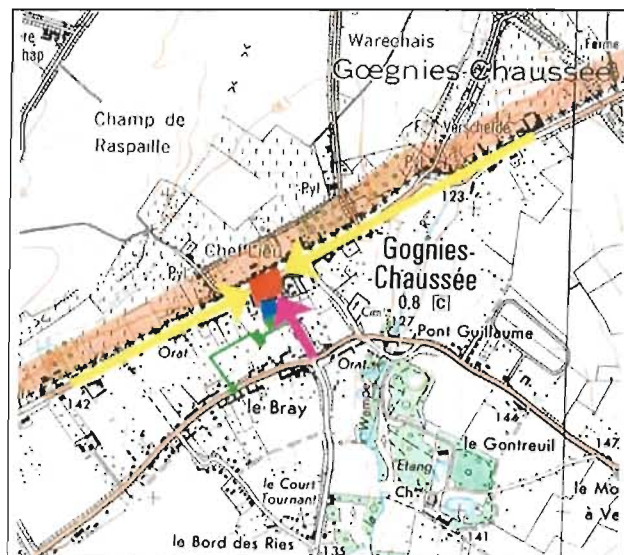
Conseil général (Aides
européennes) :
Mme F. Castelain à Lille au
03 20.63.57.51

Annexe n° 1 - Des espaces publics à réfléchir dans leur ensemble

1- Un espace frontière situé sur un axe historique

Une approche éloignée du centre de Gognies révèle :

- . la rectitude de la chaussée Brunehaut longeant la place et formant une frontière administrative,
- . l'aération du bâti villageois qui permet notamment un contact très proche entre la place et les secteurs agricoles qui, pour la plupart, présentent un intérêt paysager certain,
- . l'importance en terme d'accès de la rue Lucien Gillard qui relie la place à la départementale 159, axe principal de la commune.



2- D'une somme d'espaces à multiples gestions...

Actuellement, il semble que la gestion des espaces se fasse de façon très décomposée, chaque gestionnaire intervenant sur sa propriété sans spécialement « regarder » ce qui se passe chez son voisin. Cette façon de faire entraîne bien souvent le cloisonnement des espaces préjudiciable à leur lisibilité et à leur mise en valeur.

La mairie est par exemple « détachée » de la place par les plantations réalisées le long de la rue Lucien Gillard.



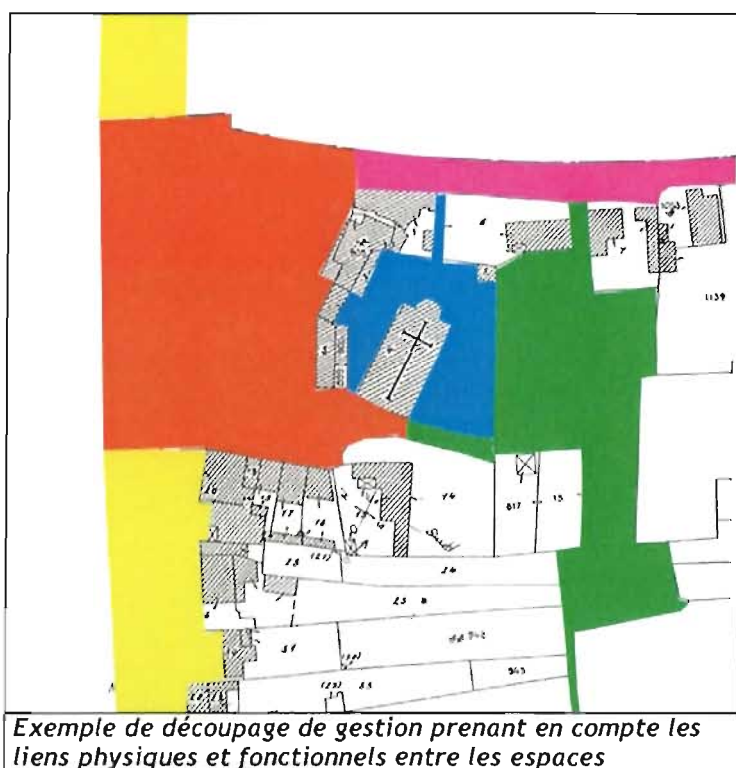
Etat schématique de la gestion actuelle
Chaque couleur représente une unité de gestion

3- ... à quelques espaces cohérents à gestion concertée

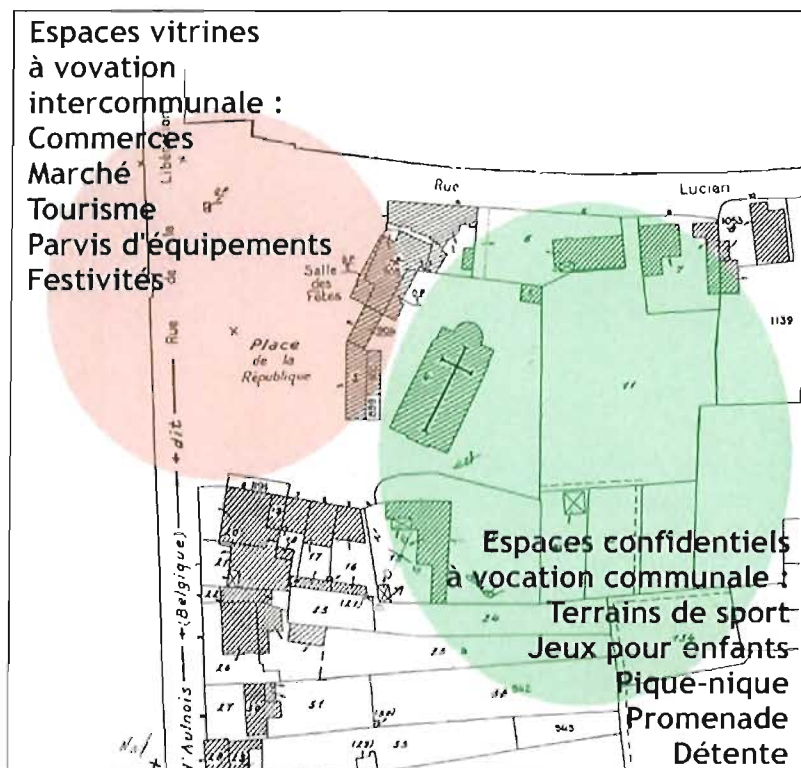
La conception d'un espace public consiste en une mise à plat des espaces existants en prenant en compte l'ensemble des surfaces disponibles même si celles-ci ne sont pas actuellement de même nature. Cette opération consiste aussi à regrouper des espaces de façon cohérente en fonction de leurs liens physiques et fonctionnels existants et futurs.

Malgré cette simplification, la communication entre les différents gestionnaires est indispensable pour une cohérence d'ensemble.

La frontière franco-belge est perçue dans ce cas comme une difficulté qui peut cependant se révéler être un avantage dans la recherche de financements complémentaires (européens).

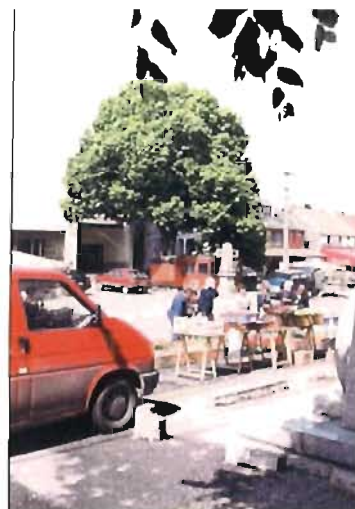


Annexe 2 - Des vocations d'espaces à organiser et à mettre en synergie



Tous les espaces centraux de la commune n'ont pas le même niveau de vocation. Ainsi, la place et la chaussée Brunehaut ont davantage une vocation que l'on pourrait dénommer intercommunale. Alors que les espaces situés autour et à l'arrière de l'église sont plutôt dévolus à une utilisation exclusivement communale. Néanmoins, ces intérêts complémentaires peuvent chacun être renforcés par leur mise en synergie. Cela peut se faire notamment en facilitant les liens physiques et visuels entre les espaces à vocation différente (actuellement, le chemin de desserte des terrains sportifs partant de l'église peut être support de ce lien) et par la possibilité ponctuelle ou non de coupler les vocations sur un même lieu (nous imaginons bien, par exemple, les terrains de boules au milieu de la place, loisir pratiqué par des villageois mais pouvant attirer la curiosité des gens de passage). Plus traditionnel et « touristique » plus porteur, la place pourrait redevenir le théâtre du jeu de paume. En sens inverse, en plus du fait que les terrains sportifs soient traversés par un chemin qui pourrait mener des touristes de proximité dans la campagne environnante, ceux-ci pourraient accueillir des fêtes « champêtres » à vocation intercommunale. On peut également imaginer la création d'un square (par exemple autour de l'église) qui servirait aussi bien aux jeunes de la commune qu'aux enfants et à leurs parents venant aux restaurants ou à la salle des fêtes situés sur la place.

Annexe 3 - Des éléments d'identité à valoriser



L'attitude consistant à tirer profit des éléments d'identité de la commune est d'autant plus importante qu'elle permet de raccrocher l'équipement réalisé à son territoire et ainsi, de reconnaître en lui un de ses symboles ou ambassadeurs. Il n'est pas ainsi un anonyme ou banal espace que l'on retrouve de façon identique de Dunkerque à Menton et les gens du village pourront continuer à parler de leur place, des histoires s'y étant déroulées, des anecdotes, des légendes peut-être.

Enfin, l'objectif n'est pas de reconstruire à tout prix à l'identique mais d'au moins de suggérer certains éléments du passé.

Annexe 4 - Une salle des fêtes à construire en fonction des attentes des usagers

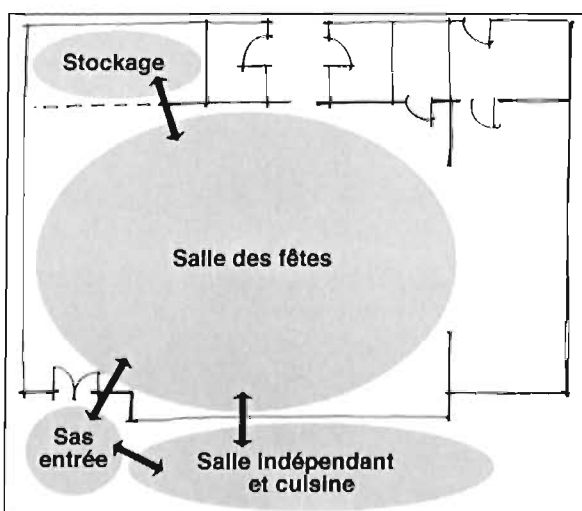
Un équipement rénové en 1985 dont les usages ont évolué :

- 40 enfants y prennent leurs repas (préparés par le restaurateur voisin) ;
- une capacité d'accueil et de stockage insuffisante ;

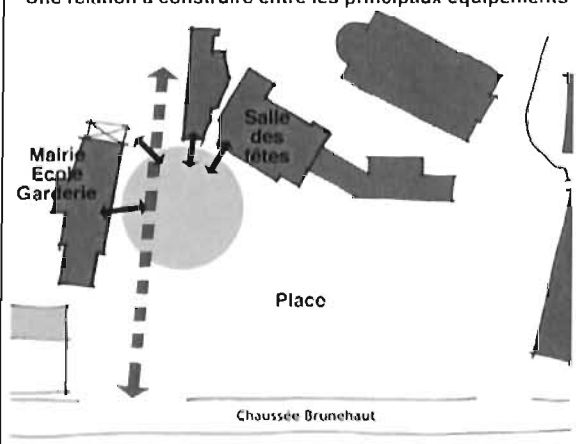
Il accueille différentes activités (cantine, ping-pong, gymnastique et danse, ...), une population variée (habitants, scolaires, club du troisième âge, ...) et plusieurs événements (fête de l'école, repas associatifs, soirées dansantes...).

Un bâtiment qui a vieilli et qui s'est dégradé

Des abords d'équipements disparates



Une relation à construire entre les principaux équipements



Quelle salle des fêtes ?

Si le diagnostic des usages confirme la nécessité d'une extension, le scénario le plus crédible du point de vue économique semble être de :

- libérer le volume existant afin de retrouver le volume initial (déplacement de la cuisine et du bar, ...),
- retrouver une entrée sur le côté du bâtiment,
- rejeter la cuisine, une salle indépendante (cantine, club du troisième âge) et l'aire de stockage, dans le nouveau volume ou dans des espaces libérés.

Des équipements à mettre en relation.

Une extension délicate sur la place :

- risque de masquage du restaurant depuis la place,
 - perte de cohérence du linéaire bâti existant.
- Du point de vue urbain, il est important de :
- marquer l'entrée de l'équipement ;
 - affirmer l'équipement comme un des points de repère de la place ;
 - penser l'extension de la salle des fêtes en relation avec le café-restaurant, la mairie, l'école et la garderie.

Une opération à penser dans une perspective globale

- traiter ensemble la réhabilitation de salle des fêtes, les accès et les abords de la salle des fêtes, du café restaurant et du bâtiment de la Mairie (terrasse, plantation, ...),
- des piétons prioritaires (rue Lucien Gillard).